

parcequ'ils s'étaient plaints à une autorité compétente, c'est qu'elle prévoyait qu'elle ferait tomber dans l'embuche celui qu'elle avait intérêt d'y attirer et qu'elle a justement calculé sur l'avantage de s'adjoindre le Gouverneur, comme s'il eut été lui même un des plus fanatisés des signataires.

Exalté par la satisfaction de se voir inopinément applaudi, le Gouverneur oublie que quelques jours auparavant il avait dit à ses accusateurs que sa cause était portée devant l'autorité du Parlement, à la quelle toutes les parties étaient soumises : ce qui devait être vrai, et faire loi du moins quant à lui, qui l'avait reconnu. Cependant il s'annonce comme s'il était déjà absous ; il se croit en droit de réprimander. Comme s'il était assuré de gouverner pendant longues années, et dans un long avenir de distribuer des emplois en Canada, il lui a plu de faire connaître ses vues particulières sur les affaires de la Province, de divulguer ses plus secrètes pensées et les règles de politique d'après lesquelles il se guidera "*jusqu'à la fin de son administration, en quelque tems qu'elle ait lieu ;*" et cette fin doit nécessairement arriver puisque tout est fugitif et passager dans ce monde.

Il se fait sérieusement une question que personne n'entendra sans rire. "Propose-t-on dit il de séparer et de partager en classes les habitans d'origine Française, Anglaise, Ecossoise, Irlandaise ou Américaine ; de diviser de la même manière en parts proportionnées à leurs chiffres respectifs, tous les honneurs et les emplois assignant à chaque classe sa proportion." La conception est unique. Celui qui a eu assez de loisir et qui a eu assez de tems à ruminer sur l'interprétation à donner aux voeux exprimés des habitans du Pays, pour parvenir à cette explication inattendue, ne doit pas perdre le mérite d'une découverte dont l'originalité est telle, que, si elle tombe jamais dans l'oubli, elle ne sera probablement jamais retrouvée. Les Colons d'origine Française, secondés de tout ce qu'il y a de juste et de libéral parmi leurs co-sujets d'origine Britannique ou étrangère (et c'est la majorité de cette population qui est juste et libérale, et accusatrice du Gouverneur et de ses principes étroits et exclusifs d'administration) se plaignent de nouveau que l'injure et l'injustice qu'ils ont éprouvées dans tous les tems par la distribution inégale des emplois, se perpétue. Ils sentent et disent que la malveillance que nourrit contre eux le Gouverneur actuel, l'a entraîné à fortifier l'inique système d'exclusion qui pèse sur eux ; ils l'accusent d'avoir suivi ce système dans un moment où le Gouvernement de la métropole avait promis sa correction ; dans un moment où lui même, cherchant à faire illusion au public, avait promis sa correction ; et, que c'est par cette promesse fallacieuse qu'il avait attiré comme dans un piège, dans le conseil Législatif, quelques Canadiens influens, moins en vue de s'aider de leurs vertus et de leurs lumières, comme l'a prouvé la suite des événemens, que pour les arracher à la cause de leur pays en les noyant dans une majorité hostile. Cette inculpation portée contre le Gouverneur était grave. Elle était portée par la majorité de cinquante six des représentans qui ont voté pour les quatre vingt douze résolutions. Elle était portée peut être à l'unanimité de la représentation, du moins l'était elle par une grande partie de la minorité, puisque tous ceux d'entre eux qui votaient contre les 92 résolutions ont déclaré qu'ils en trouvaient vraie et fondée la beaucoup plus grande partie ; que ces résolutions signalaient des abus réels : qu'ils déploiraient et blâmaient la plupart des écarts justement reprochés

à l'admini-  
elles étaie  
formant un  
mandant u  
spéciale a  
elle même  
pouvait d  
considérai  
mais qu'ou  
fortement  
ment en de  
ces circon  
doué d'un  
a si peu d  
sérieux, (S  
St. Louis  
qui représ  
Anglaise,  
ties bien  
sation à s  
humain) a  
reviser les  
rent const  
vince par  
il ne s'es  
lence entr  
disproport  
dans le pa  
dent une p  
goureusem  
différentes  
vince ! -  
a pu para  
tir des for

et la laiss  
l'impressi  
bureaucre  
au milieu  
frenaie di  
faveurs e  
tout, ne s  
qui a don  
ques jour  
n'était pl  
Aylmer d  
dix ans, à  
tellites du